United Nations *Nations Unies*

TRUSTEESHIP COUNCIL **CONSEIL DE TUTELLE**

UNRESTRICTED
T/127
20 février 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL RELATIVE A LA NECESSITE DE FOURNIR AUX PEUPLES DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES NATIONS UNIES ET LE REGIME INTERNATIONAL DE TUTELLE

La résolution n° 13 adoptée à la première session de l'Assemblée générale le 13 février 1946 (voir rapport de la Commission préparatoire, chapitre VIII) reconnaît qu'il est essentiel de fournir à tous les peuples des renseignements sur les Nations Unies. La sub-division (IV) de la section I de ce chapitre s'exprime comme suit :

> "L'Organisation ne pourra réaliser ses fins que si les peuples du monde sont tenus pleinement au courant de ses buts et de ses activités.
>
> Les projets de recommandations préparés par le Comité technique consultatif de l'information, fournissent des données appropriées sur la base desquelles l'Assemblée générale pourra étudier les activités de l'Organisation en matière d'information.
>
> Il est toutefois nécessaire de procéder, sur la base des projets de recommandations, à un complément d'étude concernant certains aspects de l'organisation future du Département de l'information."

Le fait que le Conseil de tutelle est intéressé à l'application de ces principes aux territoires sous tutelle, est établi par l'alinéa 4 des "Recommandations du Comité consultatif technique de l'information relatives aux programmes, aux fonctions et à l'organisation du Département de l'information", qui accompagnaient la résolution mentionnée ci-dessus.

RECEIVED
MAR 9 1948
UNITED NATIONS
ARCHIVES

Cet alinéa est ainsi conçu :

"Que, sous l'autorité générale des principaux organes des Nations Unies, le soin d'établir et d'appliquer les directives à suivre dans le domaine de l'information soit confié au Secrétaire général et, sous ses ordres, au Sous-Secrétaire général chargé du Département de l'information."

Une autre directive de l'Assemblée générale soulignant l'intérêt qu'il y aurait à répandre chez tous les peuples des renseignements concernant les Nations Unies, est contenue dans la résolution votée à la 117ème séance plénière (document A/468, modifié par le document A/483) qui recommande à tous les Gouvernements des Etats Membres d'enseigner les buts et les principes de la Charte, la structure et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les écoles de leurs pays respectifs.

Le Conseil de tutelle voudra donc peut-être envisager de demander aux autorités chargées de l'administration des territoires sous tutelle :

1) De fournir des listes d'adresses de personnalités et d'institutions officielles des territoires sous tutelle, auxquelles on pourrait envoyer des comptes rendus des activités du Conseil de tutelle, ainsi que d'autres documents appropriés.

2) D'indiquer les moyens par lesquels il conviendrait d'informer le grand public, par exemple la presse, la radio, les organisations non gouvernementales, etc., là où ces moyens existent, et

3) De suggérer comment les Nations Unies, pourraient, en consultation avec l'UNESCO, contribuer au développement dans les écoles, de l'enseignement relatif aux Nations Unies.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes et le

Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information ont fait procéder à un choix de documents présentés au Conseil de tutelle* et qui semblent répondre aux besoins:

1) Des fonctionnaires des administrations des territoires sous tutelle;

2) Des organes d'information, là où ils existent, c'est-à-dire la presse, la radio, les organisations non gouvernementales, etc.,

3) Des écoles, et

4) Du grand public.

Pour les renseignements destinés au grand public on a tenu compte des différences entre les degrés d'évolution atteints par les divers territoires sous tutelle et on pourra dans la suite, en cas de besoin, préparer des documents d'information spéciaux adaptés aux circonstances particulières.

(A cet égard, il convient de remarquer que la Société des Nations avait coutume d'envoyer régulièrement des comptes rendus des séances de la Commission permanente des mandats aux fonctionnaires de l'administration des territoires sous mandat dont l'adresse figurait dans les listes officielles d'adresses fournies par les Puissances mandataires. Il ne s'agit pas simplement ici de proposer de prendre des mesures analogues pour l'information des fonctionnaires des territoires sous tutelle; il conviendrait également de prendre les mesures nécessaires pour renseigner le grand public de ces territoires, par les moyens d'information habituels et les écoles).

---

* Voir Annexe "A".

ANNEXE "A"

DOCUMENTATION

A. Accords de tutelle

B. Comptes rendus de l'activité du Conseil de tutelle

C. Publications concernant l'Organisation des Nations Unies

Charte des Nations Unies et Pacte de la Société des Nations.
Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice.
Index à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.
L'Organisation des Nations Unies - de qu'elle est, ce qu'elle fait, comment elle fonctionne.
Structure de l'Organisation des Nations Unies.
Guide à la Charte des Nations Unies.
Guide à l'usage des conférenciers et professeurs.
Les buts et les principes des Nations Unies: questions et réponses.
L'Assemblée générale(contient un diagramme de cet organe).
Comptes rendus de la deuxième session de l'Assemblée générale.
Questions et réponses concernant l'Assemblée générale.
Chronologie des Nations Unies.
Procédure de vote dans les organisations internationales.
Conseil économique et social (contient un diagramme de cet organe).
Conseil de sécurité (contient un diagramme de cet organe).
Comité d'état-major.
Commission des armements de type classique.
Conseil de tutelle (contient un diagramme de cet organe), et addenda (contient des cartes géographiques indiquant l'emplacement des territoires sous tutelle).
Questions et réponses concernant le Conseil de tutelle.
Comité ad hoc chargé d'examiner les renseignements transmis en application de l'Article 73 (e) de la Charte.
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.
Commission économique pour l'Europe.
Sous-Commission du développement économique.
Commission fiscale.
Commission sociale.
Comité temporaire du service social.
Commission des droits de l'homme.
Comité de rédaction de la Déclaration internationale des droits de l'homme.
Commission de la condition de la femme.
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.
Sous-Commission de l'emploi et de la stabilité économique.
Commission de la classification industrielle.
Commission de la population.

C. Publications concernant l'Organisation des Nations Unies (suite)

Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information.
Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.
Commission des stupéfiants.
Congrès mondial de statistique.
Commission de statistique.
Sous-Commission des sondages statistiques.
Génocide.
Commission du développement progressif du droit international et sa codification.
Conférence maritime des Nations Unies.
L'affaire du canal de Corfou.
Réunion d'experts en matière de télécommunications.
Commission de l'énergie atomique.
Anniversaires du mois.

D. Publications concernant les institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
Bureau international du Travail.
Organisation de l'aviation civile internationale.
Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
Fonds international de secours à l'enfance.
Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
Organisation mondiale de la santé.
Revue des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour l'année 1947.

E. Affiches et diagrammes d'organisation

F. Catalogues et bibliographies

Publications des Nations Unies, catalogue n° 1.
Publications des Nations Unies, supplément n° 1 au catalogue n° 1.
Lectures recommandées au sujet du régime de tutelle.